

## **PLAN DE PROTECTION**

Valable dès le lundi 7 septembre 2020

### **1. Personne responsable**

La personne responsable de l'application de ce plan de protection est votre instructeur, sous la supervision de la directrice du centre, Geneviève Haefliger, joignable au 079 612 32 30.

### **2. Généralités**

Veillez en tout temps vous conformer aux recommandations sanitaires de l'OFSP, respecter les gestes barrière et protéger les personnes vulnérables.

### **3. Symptômes**

- En cas de symptômes, faites-vous tester et restez à la maison.
- En cas d'apparition de symptômes durant votre présence dans le centre, faites-vous raccompagner à la sortie par votre instructeur, qui vous aura au préalable procuré un masque de protection que vous prendrez soin à porter selon les consignes d'utilisation.

### **4. Mesures d'hygiène**

- Dans le hall d'entrée du centre, vous trouvez un vaporisateur de désinfectant pour les mains ; veuillez vous laver les mains à votre arrivée dans le centre au moyen de ce désinfectant ou au lavabo situé devant les vestiaires à l'aide d'eau et de savon. Répétez l'opération à la sortie de votre cours et à chaque fois que cela vous semble nécessaire.
- Des vaporisateurs de désinfectant pour le matériel et les surfaces sont à disposition dans les salles d'entraînement et doivent être utilisés pour désinfecter le matériel avant et après le cours, en suivant les consignes des instructeurs.
- Les salles sont systématiquement aérées avant et après chaque cours.
- Il est impératif de se munir de sa serviette de sport personnelle et de la disposer sur tout matériel utilisé, notamment les tapis.

## 5. Respect des distances – port du masque

- Une distance de 1.5 mètre entre les personnes présentes doit être maintenue en tout temps, dans les lieux communs dans et à proximité du centre (parking, hall d'entrée, vestiaires, sanitaires). Lorsque la distance de 1.5 mètre ne peut pas être assurée, le port du masque est obligatoire.
- Veuillez ne pas demeurer dans les lieux de passage ni dans le hall et vous diriger dès que possible à votre arrivée dans la salle d'entraînement, à la place qui vous sera indiquée par votre instructeur, et à la fin de votre entraînement vers la sortie.
- En principe, les instructeurs ne portent pas de masque durant leurs cours, pour autant que la distanciation sociale puisse être respectée. Si ceci n'est pas possible, le port du masque est obligatoire.
- Dans les salles de cours, les instructeurs veillent à ce que la distanciation sociale entre les postes (vélos de spinning, steps, tapis, etc) soit garantie. Dans le cas contraire, le port du masque est obligatoire.
- A la fin du cours, votre instructeur organise la désinfection du matériel et la sortie de la salle de manière à minimiser les croisements.
- Les douches resteront fermées jusqu'à nouvel avis.

## 6. Traçage

- Veuillez ne vous présenter qu'aux cours auxquels vous êtes inscrits.
- Votre présence est consignée dans une liste de présence tenue par votre instructeur. Cette liste nominative est tenue à la disposition des autorités sanitaires, ainsi que votre numéro de téléphone, durant 14 jours en cas de besoin de retraçage des contacts.

## 7. Mesures spécifiques

- Afin de limiter les passages aux vestiaires, venez dans la mesure du possible aux entraînements déjà en tenue de sport.
- Pour éviter les croisements et permettre l'aération des salles et le nettoyage, les cours se terminent plus tôt qu'en période normale.
- Veuillez venir au centre pour l'heure exacte de votre cours avec le moins d'avance possible pour éviter les croisements et les rassemblements.